



CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

COMPTE-RENDU SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 21 mai 2014

Présents :

Jean-Yves SENANT, Maire – Jean-Yves LE BOURHIS, Maire adjoint chargé de l'Éducation - Isabelle ROLLAND, Maire adjointe chargée de la Culture et des Affaires Civiles et Administratives - Christian OLLIVRY, Conseiller municipal délégué à la Solidarité et à l'Insertion - Gilles LE LAMER, Conseiller municipal délégué au sport – David PASSERON, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire.

Yassine AIT SSI - Benjamin AYMARD - Bastien BAILLEUL - Eleanor BATILLIET – Lilia BENMEDDOUR - Olivier BETOUIGT - Asma BOUKENSOUS - Julien CRÉSUS - Alix DE LA BRETESCHE - Emma DEMESSE - Simon HLUSZKO - Freddy KORSAGA - Claire LAUNOIS - Marie-Liévine MICHALIK - Hadrien MIGNON - Romain MONTBEYRE-SOUSSAND - Sandrine OLIVEIRA DA COSTA - Axel PALIX - Bérénice SALOMON - Maxime TRES CARTES - Robin VALBRET - Dimitri VOULDOUKIS, Conseillers jeunes.

Excusés :

Alexandra BOUZEAU - Eloïse CHAMALET - Ely CHITOU - Khadija DUPUY - Victoria GAMBA - Marvin JAMELIN - Jules MAIRESSE - Pauline MALATESTA - Audrey MARUANI - Lyna OUZZANI - Victor PASIK - Alexandre RESENDE - Marie ROMMI - Matthieu SIOSSIAN - Richard TCHITOMBI - Shirley VALCY, Conseillers Jeunes.

Secrétaire de séance : Benjamin AYMARD

Ouverture de la séance à 19h20

œ INTRODUCTION œ

1. PRÉSENTATION DE MONSIEUR PASSERON, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ À LA JEUNESSE ET LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe les Conseillers Jeunes du changement d'élus municipal délégué à la jeunesse à la suite des élections du mois de mars. Ainsi, Cyril ADDA-HALIMI est devenu Conseiller municipal délégué au Budget. Monsieur le Maire passe la parole à David PASSERON, nouveau Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire afin qu'il se présente.

David PASSERON remercie Cyril ADDA-HALIMI pour son engagement. Il exprime son envie de continuer à faire évoluer les projets en direction de la jeunesse sur le territoire d'Antony. Il est heureux de pouvoir rencontrer les Conseillers jeunes actuels lors de cette dernière séance plénière, à l'issue de deux ans de mandat. Il espère que cette expérience leur aura donné l'envie de s'impliquer davantage dans la vie citoyenne. Il souligne sa double délégation : jeunesse et économie sociale et solidaire. Il souhaite faire découvrir ce dernier volet aux jeunes et de manière générale aux Antoniens. Si les Conseillers jeunes souhaitent le rencontrer, il se rendra disponible pour échanger au 11 – Espace Jeunes.

2. DÉSIGNATION DES MODÉRATEURS DE SÉANCE – SOUMIS AU VOTE DU CJC

Monsieur le Maire reprend la parole pour soumettre au vote du Conseil des Jeunes Citoyens les deux modérateurs de séance : Dimitri VOULDOUKIS et Eleanor BATILLIET.

VOTE DU CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

Le Conseil des Jeunes Citoyens approuve à l'unanimité Dimitri VOULDOUKIS et Eleanor BATILLIET dans le rôle de modérateurs de la séance plénière.

oOo

Modérateur : Dimitri VOULDOUKIS

œ RETOURS ET POINTS SUR LES ACTIONS DU CJC œ

3. VISITE DU PALAIS DU LUXEMBOURG – SAMEDI 11 JANVIER 2014

Rapporteur : Bastien BAILLEUL

Les Conseillers Jeunes ont réalisé une visite guidée du Sénat samedi 11 janvier. À cette occasion, ils ont rencontré Isabelle DEBRÉ, sénatrice depuis 2004 et vice-présidente de la commission des affaires sociales. Cette dernière leur a présenté et expliqué le fonctionnement du Sénat : le positionnement des sénateurs dans l'hémicycle, l'organisation des commissions, les rapports, le vote et le processus législatif. Cette visite a été enrichissante et appréciée des Conseillers jeunes présents.

4. PARTICIPATION AU CRJ D'UN JOUR SAMEDI 5 AVRIL

Rapporteurs : Emma DEMESSE et Marie-Liévine MICHALIK

Le 5 avril, le Conseil des Jeunes Citoyens a participé au « CRJ d'un jour », événement organisé par le Conseil Régional des Jeunes d'Ile-de-France dans l'hémicycle du Conseil Régional à Paris.

Première rencontre des conseils municipaux de jeunes d'Ile-de-France, l'objectif du CRJ d'un jour était de permettre aux jeunes élus de découvrir les conseils des communes de la Région et les différents projets mis en place sur le territoire francilien.

La journée s'est déroulée en deux temps. La matinée était consacrée à la présentation de quatre conseils ayant participé à l'organisation des ateliers proposés l'après-midi : Bois-Colombes, Levallois, Villejuif et Antony, et d'une délégation représentant un conseil de jeune du Maroc. Les Conseillers jeunes ont pu constater les différences avec ce dernier conseil dont la tranche d'âge allant jusqu'à 35 ans est plus large qu'en France. Les thématiques traitées sont davantage axées sur l'accès au droit, au logement ou à l'emploi. Par ailleurs, ils effectuent un important travail de reconnaissance des conseils de jeunes face aux institutions. En effet, ces dispositifs souvent associatifs ne sont pas portés par les institutions au Maroc.

Après une pause déjeuner conviviale, les jeunes élus se sont répartis dans différents ateliers thématiques : le harcèlement à l'école, la BD comme moyen de sensibilisation, l'environnement et l'homophobie.

L'atelier sur l'homophobie animé par le Conseil de Jeunes Citoyens d'Antony a été préparé par sept conseillers jeunes : Freddy KORSAGA, Julien CRÉSUS, Victor PASIK, Éloïse CHAMALET, Jules MAIRESSE et Marie-Liévine MICHALIK. Le choix de cette thématique a permis de faire connaître et d'échanger sur le projet de soirée débat contre l'homophobie réalisée par le Conseil des Jeunes Citoyens d'Antony. Les objectifs de l'atelier étaient d'amener les jeunes à réfléchir sur les discriminations homophobes et leurs conséquences et de permettre à

chacun de s'exprimer librement sur le sujet. L'atelier était découpé en deux temps. Le premier sous forme de stands permettait d'apporter des connaissances et de sensibiliser les jeunes sur l'homophobie. Le stand « Renseigne-toi » permettait aux jeunes de découvrir et d'échanger sur trois termes (homophobie, coming out et homophobie intériorisée). Le stand « Et si c'était toi ? », visait à développer l'empathie des participants à travers des jeux de rôle issus de la vie quotidienne. Enfin, le stand « Exprime-toi » permettait aux jeunes de s'exprimer sur l'homophobie à travers un cahier d'expression et une boîte à question. L'exposition « Paroles d'ados » réalisée par le Cybercrips était également exposée. À l'issue de ces stands, les jeunes se sont rassemblés pour une séance projection/débat appuyée sur le court-métrage « Omar » réalisé par l'INPES dans le cadre du concours « Jeunes et homos sous le regard des autres » en 2009.

Pour conclure, les Conseillers jeunes ont réussi à créer un espace de parole sur l'homophobie rendant le sujet moins tabou. Le débat animé a montré l'intérêt de la jeunesse pour cette thématique.

5. PROJET « BOUTIQUE SOLIDAIRE »

Rapporteur : Lilia BENMEDDOUR

Ce projet, voté en juin 2013 par le Conseil des Jeunes Citoyens visait à récupérer des objets de seconde main pour les vendre à moindre coût en privilégiant les Antoniens dans le besoin.

Au mois de février, les Conseillers jeunes ont rencontré Anny LÉON, Conseillère municipale déléguée à la vie associative et au bénévolat et Christian OLLIVRY, Conseiller municipal délégué aux solidarités actives, logement solidaire, réinsertion et lutte contre les exclusions. Ils ont présenté et échangé sur le projet. Les jeunes ont été félicités pour cette initiative. Cependant, ils ont pris conscience que la gestion de cette boutique solidaire serait problématique. Qui gèrerait cette boutique ? En effet, il sera difficile pour le Conseil des Jeunes Citoyens de porter ce projet car il nécessite un investissement bénévole important.

Anny LÉON et Christian OLLIVRY ont présenté à leur tour les actions existantes sur la Ville dans le domaine de la solidarité : la vestiboutique de la Croix Rouge, la bourse aux vêtements de l'AGEFA, l'épicerie sociale du Secours catholique, l'association Pierre Kohlmann, le Nouveau Souffle, l'action Lire et Faire Lire, le projet Voisin-âge ou encore le projet de collecte de bouchons.

Pour la suite du projet, les Conseillers jeunes envisageaient de présenter leur idée aux associations de la Ville pour qu'elles puissent s'en emparer. Au regard du temps de mandat restant, ceci risquera d'être compliqué. Ils envisagent alors de faire évoluer le projet vers une

action participative à un projet existant sur la Ville. Cette action pourrait s'axer sur la communication et la valorisation d'un projet déjà en place afin de développer sa visibilité auprès des Antoniens. Cette possibilité pourrait être portée par les Conseillers Jeunes qui continueront l'année prochaine.

6. PROJET « RESTOS DU CŒUR »

Rapporteur : Alix DE LA BRESTECHE

Le projet a été proposé et voté lors de la dernière séance plénière en décembre 2013. L'idée était de distribuer des denrées alimentaires avec les Restos du Cœur durant les vacances de Noël.

Après avoir contacté et présenté leur projet à la personne responsable de l'antenne de Massy, couvrant le territoire d'Antony, les Conseillers jeunes ont compris que leur idée n'était pas adaptée aux besoins de l'association. En effet, les périodes de distribution des denrées étaient courtes et le nombre de bénévoles déjà trop important durant les vacances. De plus, l'expérience de ces derniers était privilégiée. Un projet de collecte de denrées alimentaires paraît plus adapté à un Conseil de Jeunes.

Pour en savoir plus sur les conditions de réalisation d'une collecte, les Conseillers jeunes ont rencontré Mme EILDÉ, Responsable départementale des Restos du Cœur du 91 et Mme PLOT, bénévole de l'association. Ces dernières ont présenté l'historique des Restos du Cœur, son fonctionnement et ses différentes missions. Elles ont insisté sur la mission première de l'association : la réinsertion sociale et professionnelle. La distribution de denrées alimentaires est un moyen de toucher les publics dans le besoin. L'action du Conseil des Jeunes Citoyens serait bienvenue car il y a toujours besoin de denrées. L'intérêt est qu'elle pourrait être réalisée dans un établissement scolaire.

Le Conseil des Jeunes Citoyens n'a pas pu réaliser cette action par manque de temps avant les vacances scolaires. Il propose qu'elle soit soumise au prochain mandat. Sa réalisation pourrait être rapide et le travail déjà effectué faciliterait sa réalisation.

7. PROJET « COURSE DE CAISSE À SAVON »

Rapporteur : Robin VALBRET

Les réunions de travail depuis la dernière séance plénière ont été consacrées à la recherche d'une date, d'une piste et la construction d'un règlement pour la course. Ainsi, la date du 11 mai à l'occasion des Mini-champions avait été retenue. La piste s'étendait de la rue des Hauts de Bièvres jusqu'à l'entrée de Parc Heller.

Puis les Conseillers jeunes ont rencontré Fabien GODON, salarié d'une association réalisant des courses de push-car, push pente et caisse à savon en Ile-de-France tous les ans. En charge des courses de push-car en Seine et Marne, il a présenté et expliqué les modalités de mise en place d'une telle action et les éléments de fabrication nécessaires aux différents engins. Ainsi, la caisse à savon nécessite plus de matériel et de technique pour sa réalisation. Le push car est l'engin le plus accessible pour un public amateur. Les Conseillers jeunes ont pris conscience des difficultés que représente la fabrication d'un push-car. Il est essentiel qu'ils en maîtrisent la fabrication avant de lancer l'action. Cette expérience leur permettra de renseigner et d'aider les personnes inscrites dans l'aventure.

Même s'ils souhaitent réorienter l'action vers une course de push car, sa réalisation semble, malgré tout, compliquée car il reste peu temps avant la fin du mandat. De plus, la maîtrise de la fabrication d'un engin nécessite une grande mobilisation du Conseil des Jeunes Citoyens. Les Conseillers jeunes qui poursuivront un mandat l'année prochaine pourront peut-être relancer le projet.

8. SOIRÉE-DÉBAT « HOMOPHOBES, MOI JAMAIS ? » VENDREDI 16 MAI

Rapporteur : Julien CRÉBUS

Cette action découle du projet « lutte contre les discriminations » proposé et voté en décembre en séance plénière. Le travail effectué par le groupe de Conseillers jeunes, notamment investis pour le CRJ d'un jour, a commencé par la rencontre d'une animatrice du Crips pour un accompagnement méthodologique. Des réunions se sont ensuite tenues au 11 – Espace Jeunes avec des membres de l'équipe, mais aussi Sylvie HAMELIN, Coordinatrice santé de la Ville. Les Conseillers jeunes ont également bénéficié de l'expérience et de l'accompagnement de Benoît FELIX, animateur du Crips. Les premiers temps de préparation de l'action ont principalement été des échanges sur les notions et les enjeux qui entourent l'homophobie.

La soirée débat « Homophobe, moi jamais ? » a eu lieu à 19h au 11 le vendredi 16 mai, veille de la Journée mondiale contre l'homophobie. L'objectif de la soirée était de sensibiliser et de permettre aux jeunes de s'exprimer sur le sujet.

La soirée s'est déroulée en deux temps. Les Conseillers jeunes ont tout d'abord accueilli le public autour d'un buffet. L'exposition « Paroles d'ados » du Cybercrips était affichée et un cahier d'expression mis à disposition. Une sélection de livres était exposée. Cette bibliographie sur la thématique de l'homosexualité et de l'homophobie, et destinée particulièrement à un public jeune, était proposée en partenariat avec la médiathèque Anne Fontaine.

Ensuite, la soirée a alterné entre diffusion de vidéos et temps de débats. La boîte à question, vidéo recueillant les propos des jeunes élus d'Ile-de-France, réalisée lors du CRJ d'un jour a ouvert la soirée. Une intervenante du Mag, Mouvement d'affirmation des jeunes gays, lesbiennes, bi et trans a également apporté son témoignage et partagé avec l'assemblée son vécu en tant que lesbienne et les difficultés rencontrées.

La communication de l'évènement s'est faite par le biais du journal municipal, du site internet et du Facebook de la Ville. Les Conseillers jeunes ont également communiqué au sein de leurs réseaux personnels. Les flyers et affiches réalisés ont été envoyés aux structures jeunesse de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvres. Des invitations ont été diffusées aux Conseils de Jeunes présents au CRJ d'un jour. Enfin, l'évènement était inscrit au programme des Journées de l'Égalité du Conseil Régional d'Ile-de-France du 16 au 23 mai.

Le bilan de cette soirée débat est positif. 40 personnes de 16 à 63 ans se sont déplacées. Des membres du Conseils des Jeunes de Villejuif, rencontrés au CRJ d'un jour, sont venus. Bien qu'animés, les débats ont été conviviaux. La soirée-débat a duré 1h30. Des questionnaires de satisfaction ont été distribués. 24 ont été remplis. Après le temps de débat, les personnes présentes ont partagé leur souhait que cette soirée dure plus longtemps et ont encouragé le Conseil des Jeunes Citoyens à reproduire ce type d'action.

9. RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ JEUNES DE L'ANACEJ

Rapporteur : Freddy KORSAGA

Deux week-ends de travail du Comité jeunes de l'Anacej ont eu lieu depuis la séance plénière du mois de décembre.

Le premier s'est déroulé à Strasbourg les 25 et 26 janvier. La destination a été choisie en lien avec le travail réalisé par le Comité jeunes autour de l'Europe : sensibilisation des jeunes au vote (campagne « 2014, je vote »), les représentations de l'Europe chez les jeunes ou les apports de l'Europe aux jeunes et aux citoyens de manière générale (ex : mobilité scolaire, 112, etc.). Le deuxième week-end s'est déroulé au Grau-du-Roi les 15 et 16 mars.

Parmi les actions réalisées par le comité jeunes, il y a la campagne « Stop aux clichés sur les jeunes » et la création d'une semaine de la jeunesse, avec un kit « créer sa semaine de la jeunesse » qui serait exploitable par les collectivités.

Le Comité jeunes est également un espace d'échanges et de débats. Les sujets évoqués précédemment sont : le vote, le dialogue entre les élus municipaux et les jeunes (manque de considération, de reconnaissance, multiplication des intermédiaires, manque d'accessibilité des

élus municipaux, etc.), les modalités du renouvellement du comité jeunes (vote ou tirage au sort) et les différentes actions des membres du Comité jeunes au sein de leurs collectivités.

Pour son renouvellement, le Comité jeunes crée actuellement une vidéo sur la musique « Happy » de Pharrell Williams.

Pour finir, la rencontre importante de l'année à noter est le congrès à Villeurbanne du 26 au 28 octobre. Le thème sera la mobilité.

10. RENOUELEMENT DU COMITÉ DE JEUNES DE L'ANACEJ À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014 – SOUMIS AU VOTE DU CJC

Modérateur : Dimitri VOULDOUKIS

Le Comité jeunes de l'Anacej se renouvelle à la rentrée. Chaque collectivité adhérente peut proposer un jeune comme représentant. Ainsi, le Conseil des Jeunes Citoyens vote ce soir pour le candidat qui représentera la Ville d'Antony. Les candidats sont : Freddy KORSAGA et Robin VALBRET.

Les candidats prennent la parole pour exposer les raisons qui les motivent à intégrer le Comité jeunes de l'Anacej.

Robin VALBRET : Il exprime l'envie de participer à un dispositif de représentation des jeunes à l'échelle nationale. Il est prêt à se rendre disponible de la même manière qu'il le fait pour le Conseil des Jeunes Citoyens.

Freddy KORSAGA : Il est membre du Comité jeunes de l'Anacej depuis septembre, en tant que remplaçant de Sylvain TARTÈS qui n'a pas pu finir son mandat. Il souhaiterait réaliser un mandat entier au sein du Comité jeunes. L'expérience acquise depuis quelques mois lui a permis de comprendre les différences de fonctionnement entre l'échelle communale et l'échelle nationale, d'être plus patient quant au temps de réalisation des projets. Il est actif dans la participation.

VOTE DU CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

Le dépouillement est effectué par le et la plus jeune des Conseillers jeunes : Benjamin AYMARD et Bérénice SALOMON.

Freddy KORSAGA est élu pour être candidat au Comité jeunes de l'Anacej avec 15 voix contre 8.

11. FESTIVAL DES BULLES DANS LA VILLE SAMEDI 17 MAI

Rapporteur : Yassine AIT SSI

Le Conseil des Jeunes Citoyens a été invité à la médiathèque Anne Fontaine mercredi 14 mai pour délibérer avec le jury du concours BD. Le jury a reçu 66 planches de candidats et en a présélectionné 30. Les Conseillers jeunes membres du jury ont eu leur coup de cœur pour une planche présentant des histoires sur le thème de l'humour noir écrites par Cosima CALINESCU. Ils lui ont remis le prix du Conseil des Jeunes Citoyens samedi 17 mai à la médiathèque Anne Fontaine.

12. PARTICIPATION DU CJC À LA FÊTE DE LA MUSIQUE LE 28 JUIN

Rapporteur : Bérénice SALOMON

Le Conseil des Jeunes Citoyens remercie le service culturel pour la prise en compte de leurs propositions pour le choix de l'artiste tête d'affiche de la Fête de la Musique.

Comme chaque année, le Conseil des Jeunes Citoyens participe à l'organisation de la partie amateur qui se déroule l'après-midi. Cette année, elle débutera à 16h au lieu de 13h. Ce décalage est positif car il permettra sûrement d'attirer plus de monde, notamment les personnes se déplaçant le soir pour voir Corneille.

Le casting des groupes de musique amateurs aura lieu le mercredi 4 juin au studio Beauvallon en présence du service culturel et du service jeunesse. Actuellement, il y a 11 groupes candidats pour sept places potentiellement disponibles.

Le Conseil des Jeunes Citoyens travaille également à la création d'un stand « CJC » avec un retour en image des actions menées depuis deux ans et des témoignages des Conseillers jeunes. La communication concernant le renouvellement de mandat l'année prochaine sera lancée le même jour.

Intervention

Isabelle ROLLAND, Maire adjointe chargée de la Culture et des Affaires Civiles et Administratives : Je vous invite à communiquer sur le casting des groupes de musique amateurs dans votre entourage. Cet évènement est l'occasion pour les musiciens de se faire connaître et de jouer dans de bonnes conditions (régie, ambiance, etc.). Le Conseil des Jeunes Citoyens est un relais pour faire connaître la partie amateur de la Fête de la Musique à Antony, qui comprend notamment une scène de danse amateur. Concernant le choix de l'artiste tête d'affiche, le service culturel a également tenu compte de la date du 28 juin qui a lieu après les épreuves majeures de baccalauréat.

13. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY DES CASTINGS DES GROUPES DE MUSIQUE AMATEURS DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE – TIRAGE AU SORT

Modérateur : Dimitri VOULDOUKIS

Les six membres du jury pour le casting des groupes de musique amateurs sont tirés au sort. Les candidats sont : Freddy KORSAGA, Olivier BETOUIGT, Bastien BAILLEUL, Axel PALIX, Robin VALBRET et Asma BOUKENSOUS.

TIRAGE AU SORT

Le nombre de candidats correspondant au nombre de places disponibles au sein du jury de la Fête de la Musique, les Conseillers jeunes sont automatiquement désignés. Sont membres du jury : Freddy KORSAGA, Olivier BETOUIGT, Bastien BAILLEUL, Axel PALIX, Robin VALBRET et Asma BOUKENSOUS.

oOo

∞ BILAN FIN DE MANDAT ∞

Modératrice : Eleanor BATILLIET

14. RETOUR SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES PROJETS DU 7ÈME CJC

La fin de cette année scolaire signifie également pour les Conseillers jeunes la fin de leur mandat. Ainsi, il dresse le bilan du 7^{ème} mandat du Conseil des Jeunes Citoyens à l'occasion de cette dernière séance plénière.

Le septième Conseil des Jeunes Citoyens a vécu deux ans de mandat, deux élections et deux journées d'intégration. La première année a rassemblé 29 Conseillers jeunes et la deuxième année 38. Ainsi, 50 jeunes ont participé au dispositif depuis 2 ans.

Lors de la première année, 14 réunions de travail, trois séances plénières, une assemblée extraordinaire et une réunion de consultation se sont tenues. Lors de la deuxième année, 40 réunions de travail, deux séances plénières et une inauguration (Cinéma Le Sélect) ont eu lieu.

Durant les deux ans, le Conseil des Jeunes Citoyens a participé à deux commissions charte Ville/Handicap, sept comités locaux d'aide aux projets des jeunes et deux jurys du Festival des Bulles dans la ville. Enfin, Sylvain TARTÈS et Freddy KORSAGA ont représenté la Ville au sein du Comité jeunes de l'Anacej.

Les Conseillers jeunes ont eu également l'occasion de découvrir le Parlement français : l'Assemblée Nationale et le Sénat. Ils ont participé à plusieurs évènements de la Ville : les portes ouvertes du 11 – Espace Jeunes en octobre 2013, et les Fêtes de la Musique 2013 et 2014. Quatre commissions étaient en place en début de mandat : solidarité, communication, jumelage et sport et loisirs. Des projets ont découlé de ces commissions. Certains ne se sont pas réalisés : la boîte à idée, la course de caisse à savon, la boutique solidaire et le projet Restos du cœur. D'autres ont vu le jour : « Reconnais le CJC », un échange avec les Conseillers jeunes de Lewisham, ville jumelée d'Antony en Angleterre, une soirée débat « Homophobe, moi jamais ? » et la participation à la première rencontre des Conseils Municipaux de Jeunes d'Ile-de-France lors du CRJ d'un jour.

❧ QUESTIONS AUX ÉLUS/DÉBAT ❧

15. RETOUR SUR LES ÉCHANGES DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 10 DÉCEMBRE

Lors de cette séance, un Conseiller jeune scolarisé au lycée Descartes avait pris la parole pour exprimer le souhait des élèves de voir installer des poubelles aux abords de l'établissement. Depuis une corbeille a été installée devant le lycée et une autre à proximité du terrain de basket ball.

Le Conseil des Jeunes Citoyens avait également interpellé Monsieur le Maire quant à la dangerosité du passage piéton de la RD920 situé à la sortie du marché. Monsieur le Maire avait indiqué que les élus municipaux étaient sensibles à cette problématique. La problématique avait été signalée au Conseil Général, collectivité en charge de cette route. Les ingénieurs avaient proposé la mise en place d'un rétrécissement. Les élus municipaux d'Antony préférant la mise en place d'un feu tricolore, une prochaine réunion se tiendra pour prendre une décision.

16. MODE DE DÉSIGNATION DU CONSEIL DE JEUNES CITOYENS – TIRAGE AU SORT OU SCRUTIN ?

Le service jeunesse souhaite faire évoluer le Conseil des Jeunes Citoyens et son mode de désignation.

Actuellement, les Conseillers jeunes sont élus par collège électoral correspondant aux trois établissements scolaires de la Ville et aux lycéens antoniens scolarisés en dehors de la commune. Dans les établissements, lorsque le nombre de candidats est supérieur au nombre de

places disponibles, les jeunes sont élus par scrutin. Pour les lycéens scolarisés en dehors de la commune, leur désignation s'effectue par tirage au sort lorsqu'il y a plus de candidats que de places.

La proposition d'évolution du système de désignation consisterait à supprimer les collèges électoraux pour ouvrir l'accès au Conseil des Jeunes Citoyens à tous les 15 – 20 ans, résidents ou scolarisés sur la Ville. La désignation en cas d'un nombre de candidats supérieur aux 40 places s'effectuerait par tirage au sort paritaire filles/garçons par la commission jeunesse composée d'élus municipaux et d'agents administratifs.

Ainsi, les Conseillers jeunes peuvent s'exprimer et débattre sur la proposition faite et la pertinence des deux modes de désignation :

Freddy KORSAGA, Conseiller jeune : Je suis en faveur du vote. J'estime que le tirage au sort n'est pas pertinent en termes de représentation. Le vote assure une certaine légitimité. Il est notamment symbolique par le geste citoyen qu'il représente. Cependant, je suis favorable à l'ouverture du Conseil des Jeunes Citoyens jusqu'à l'âge de 20 ans. En effet, l'engagement des jeunes ne s'arrête pas après le lycée.

Olivier BETOUIGT, Conseiller jeune : Je suis également en faveur du vote. Le Conseil des Jeunes Citoyens permet aux jeunes de représenter la jeunesse de la Ville. Le vote est un moyen pour les jeunes de s'exprimer sur les jeunes qu'ils souhaitent avoir comme représentants. Élargir la tranche d'âge serait cependant pertinent. Certains Conseillers jeunes actuels quittent le lycée ou l'ont déjà quitté depuis un an et ils souhaiteraient continuer à participer au Conseil des Jeunes Citoyens.

Marie-Liévine MICHALIK, Conseillère jeune : Je suis également en faveur du vote car cela amène une dynamique dans les lycées. Au renouvellement partiel en septembre 2013 à l'Institut Sainte Marie, il y avait 16 candidats pour six places.

Claire LAUNOIS, Conseillère jeune : Les démarches de vote et de campagne dans les établissements permettent de toucher les jeunes de la Ville. En dehors des murs des établissements, les affiches du Conseil des Jeunes Citoyens sont peu visibles. À l'Institution Sainte-Marie, les anciens conseillers jeunes passent dans les classes de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale. Ceci favorise le dépôt de candidatures.

Freddy KORSAGA, Conseiller jeune : Le vote n'empêche pas les jeunes non élus de participer. Au contraire, il permet de faire la promotion du Conseil des Jeunes Citoyens.

Lilia BENMEDDOUR, Conseillère jeune : Je rejoins les opinions exprimées concernant la légitimité apportée par le vote. Cependant, le tirage au sort ne retirera pas de visibilité au Conseil des Jeunes Citoyens dans les lycées. Mais il serait plus juste que le vote. En effet, lorsque les jeunes se portent candidats en septembre, ils connaissent mal le dispositif, ils n'ont pas de projets, sauf ceux ayant déjà effectué un mandat. En conséquence, les jeunes sont souvent élus pour des raisons de popularité et de bonne communication dans les établissements (ex : la meilleure affiche). Dans ce système, les plus timides sont pénalisés. L'élargissement de l'âge est également une proposition pertinente.

Freddy KORSAGA, Conseiller jeune : Je rejoins la remarque de Lilia sur le fait que les plus à l'aise à l'oral et les plus communicants sont favorisés. Cependant, le tirage au sort ne résoudrait pas ce problème.

Bastien BAILLEUL, Conseiller jeune : Le tirage au sort ne permettra pas de sélectionner les jeunes les plus motivés.

Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Conseillère jeune : Le tirage au sort permet à tous les jeunes motivés de s'inscrire. Actuellement, les jeunes des établissements sont poussés à s'inscrire pour que les établissements soient représentés, alors qu'ils ne sont pas forcément motivés. Concrètement, il n'y a qu'à l'Institution Sainte-Marie que le nombre de candidats est élevé et que les élections fonctionnent. Même ce dernier propos est à mesurer car malgré tout, les jeunes élus le sont pour leur popularité.

Freddy KORSAGA, Conseiller jeune : Le système de désignation fonctionne lorsqu'il y a plus de candidats que de places. Donc, dans les établissements où il y a des élections automatiques par manque de candidats, la question de la popularité ne se pose pas. Pour un établissement comme l'Institution Sainte-Marie, il est plus légitime de ne pas être élu par le vote que par tirage au sort. J'insiste sur le fait que cela ne retire pas la possibilité aux jeunes non élus de s'investir.

Julien CRÉSUS, Conseiller jeune : Sur la question de la popularité, l'Institution Sainte-Marie n'est pas le seul lycée concerné. Au lycée Descartes, la notion de popularité est également

présente, d'autant plus qu'il n'y a pas de campagne organisée. Il y a juste une affiche avec le nom des candidats. Les jeunes votent ensuite pour ceux qu'ils connaissent. Les jeunes ne prêtent pas attention aux motivations des candidats.

Eleanor BATILLIET, Conseillère jeune, Modératrice : Julien, es-tu davantage pour le vote ou le tirage au sort ?

Julien CRÉSUS, Conseiller jeune : Le vote fonctionne. Il apporte plus de légitimité.

Eleanor BATILLIET, Conseillère jeune, Modératrice : Pour rappel, la proposition du tirage au sort est faite pour favoriser la motivation des conseillers jeunes. Supprimer les collèges électoraux et la limite de places imparties permettrait également d'ouvrir le Conseil des Jeunes Citoyens.

Yassine AIT SSI, Conseiller jeune : Le vote est positif car il reste un geste citoyen. Concernant les jeunes non motivés, un système de sanction en cas d'absence pourrait être mis en place.

Olivier BETOUIGT, Conseiller jeune : Les questions de motivation ne seront pas résolues avec le tirage au sort donc autant rester au système du vote.

Freddy KORSAGA, Conseiller jeune : Je rejoins l'idée de durcir les sanctions auprès de ceux qui sont absents aux réunions, en particulier ceux qui ne préviennent pas. Cependant certains ont vraiment des indisponibilités (internat, activités, etc.). Le tirage au sort ne favoriserait pas la mobilisation contrairement au vote qui donne de la visibilité au Conseil des Jeunes Citoyens dans les établissements.

Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Conseillère jeune : Le vote fonctionne vraiment à l'Institution Sainte-Marie. Le tirage au sort permettrait aux établissements où il y a moins de candidats de ne pas être vus à part. De plus, cela permettrait d'élargir la tranche d'âge en ne s'arrêtant pas au lycée.

Lilia BENMEDDOUR, Conseillère jeune : Ton discours, Freddy, est paradoxal. Tu dis que le tirage au sort ne changerait rien à la motivation et qu'être élu donne plus de motivation. Tu dis

également que le vote donne plus de légitimité et qu'il n'y a qu'à l'Institution Sainte-Marie qu'il y a réellement des élections. Donc où se trouve la légitimité pour toi ?

Freddy KORSAGA, Conseiller jeune : Le besoin de légitimité se trouve dans les établissements où il y a plus de candidats que de places. Il n'y a pas de nécessité à changer un fonctionnement pour un autre qui n'est peut-être pas meilleur et dont il n'y a pas de certitudes qu'il fonctionne réellement. Concernant les différences entre les lycées, elles s'expliquent notamment par les différences de contraintes entre les élèves. Par exemple pour le lycée Théodore-Monod, beaucoup d'élèves ne sont pas antoniens et vivent loin de la commune.

Eleanor BATILLIET, Conseillère jeune, Modératrice : Concernant la mobilisation, la différence à noter entre ce mandat et le précédent est l'indulgence faite aux jeunes absents. Les mandats précédents sanctionnaient davantage les conseillers jeunes absents.

Claire LAUNOIS, Conseillère jeune : Cela fait trois ans que je suis au CJC. Lors du mandat précédent, le Conseil des Jeunes Citoyens votait en séance plénière la continuité en son sein des Conseillers jeunes absents aux séances plénières. Concernant le vote, les Conseillers jeunes représentent les jeunes. Le vote permet aux jeunes de la Ville de s'exprimer et de choisir ses représentants.

Bérénice SALOMON, Conseillère jeune : Sachant qu'il y a dix représentants par lycée, il serait peut-être intéressant de désigner pour chacun cinq jeunes par le vote et cinq par tirage au sort ?

Freddy KORSAGA, Conseiller jeune : Concernant les sanctions pour les absents, peut-être faudrait-il durcir la règle et veiller à l'appliquer notamment l'élargir aux absences en réunion de travail. Concernant ta proposition, Bérénice, cela revient au même problème : le tirage au sort se base sur la chance.

Axel PALIX, Conseiller jeune : La proposition de Bérénice est intéressante.

Olivier BETOUIGT, Conseiller jeune : Il est dit que le vote est intéressant qu'à l'Institution Sainte Marie, mais le vote peut également être intéressant pour les jeunes non lycéens jusqu'à 20 ans.

Romain MONTBEYRE-SOUSSAND, Conseiller jeune : Qui voterait pour les jeunes non lycéens ? Cela est compliqué. Il vaut donc mieux privilégier le tirage au sort.

Eleanor BATILLIET, Conseillère jeune, Modératrice : Romain, ton idée serait de désigner seulement les non lycéens jusqu'à 20 ans par tirage au sort ?

Romain MONTBEYRE-SOUSSAND, Conseiller jeune : Il faut un tirage au sort pour tout le monde.

Marie-Liévine MICHALIK, Conseillère jeune : Peut-être peut-il être envisagé pour les plus âgés de faire une campagne dans la Ville avec des affiches et une période de vote qui s'effectuerait au 11 – Espace Jeunes ?

Eleanor BATILLIET, Conseillère jeune, Modératrice : Cette proposition soulève également la problématique évoquée précédemment : les jeunes ne connaissent pas les candidats. De plus, lorsque les jeunes se portent candidats, s'ils n'ont jamais été conseiller jeune, ils n'ont pas forcément des projets à proposer.

Claire LAUNOIS, Conseillère jeune : Si le Conseil des Jeunes Citoyens s'ouvre aux plus âgés, peut-être le nombre d'élus dans le collège électoral des jeunes non scolarisés sur Antony peut être agrandi.

Lilia BENMEDDOUR, Conseillère jeune : Par rapport à la proposition de Bérénice, même si elle est intéressante, elle risque de poser des problèmes de légitimité entre les jeunes élus et ceux tirés au sort. Cela risquerait de créer des divisions. Concernant l'idée de réaliser une élection par vote pour les jeunes plus âgés au sein de la ville et du 11 – Espace Jeunes, elle pose à nouveau la problématique du vote par connaissance ou appuyé sur des compétences en communication. Le tirage au sort reste donc une bonne idée.

Eleanor BATILLIET, Conseillère jeune, Modératrice : Beaucoup de personnes se sont exprimées et un large éventail d'arguments a été évoqué. Les élus municipaux souhaitent-ils exprimer leur point de vue et partager leur expérience ?

Monsieur le Maire : Je félicite les modérateurs pour la gestion du débat, tant sur le plan technique que sur son contenu. En effet, les arguments et points de vue exprimés sont riches et intéressants. La question de la légitimité du vote est très importante. Dans l'Antiquité, ce débat était déjà en vigueur à Athènes ou à Rome. Aujourd'hui, je n'apprécierai pas que le choix du maire soit effectué par tirage au sort. Cela limiterait mes chances. Les élections sont plus sûres. Si le vote peut être appliqué de manière loyale, son impact est supérieur au tirage au sort.

Jean-Yves LE BOURHIS, Maire adjoint chargé de l'Éducation : Je vous félicite pour ce débat. Les questions de légitimité et de citoyenneté ont été évoquées. Dans un Conseil de Jeunes, je pense que le mode de désignation donne exemple de citoyenneté. Ceci est ma vision d'un Conseil de Jeunes, de son exemplarité en rapport à la démocratie et à l'engagement au service des autres. La base de la démocratie est le vote.

Christian OLLIVRY, Conseiller municipal délégué à la Solidarité et à l'Insertion : Je souligne la qualité du débat. Dans le cas d'un tirage au sort, les jeunes représentés auraient-ils vraiment confiance aux représentants ? Y aurait-il une véritable adhésion des jeunes représentés si les conseillers jeunes étaient tirés au sort ? Quand les gens ne sont pas d'accord avec les représentants, ils votent ou se présentent comme représentant.

Lilia BENMEDDOUR, Conseillère jeune : Je suis d'accord avec les propos que vous avancez. Mais dans ce discours, le vote est surtout symbolique. Je partage également votre point de vue sur l'adhésion des représentés. Mais concrètement, avec le Conseil des Jeunes Citoyens, il n'est pas sûr que le tirage au sort change cela.

Christian OLLIVRY, Conseiller municipal délégué à la Solidarité et à l'Insertion : Au sein de conseils, il y a des élus convaincus de leurs idées qui mobilisent les personnes autour d'eux. Il est donc essentiel d'avoir des individus motivés.

Eleanor BATILLIET, Conseillère jeune, Modératrice : Je précise qu'au sein du Conseil des Jeunes Citoyens, il y a déjà des jeunes, scolarisés en dehors de la commune, désignés par tirage au sort.

Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Conseillère jeune : Concernant la motivation, il y a une distinction entre la motivation pour se présenter et se faire élire et la motivation pour s'investir

et réaliser des projets. Certains conseillers jeunes sont présents et motivés pour se porter candidats et se faire élire, ensuite ils sont absents lors des réunions et des réalisations de projet. Le vote n'est donc pas forcément vecteur d'investissement.

Marie-Liévine MICHALIK, Conseillère jeune : Il en est de même pour le tirage au sort. Sauf que le vote montre au moins la motivation du jeune dès son dépôt de candidature.

Eleanor BATILLIET, Conseillère jeune, Modératrice : Beaucoup d'arguments ont été exposés. Ce débat ne donne pas lieu à un vote ce soir. Ainsi, s'il n'y a pas d'autres arguments, le débat est clos. Peut-être le sujet pourra-t-il être évoqué lors des réunions de travail.

Lucie POUPEAU, Coordinatrice du Conseil des Jeunes Citoyens : Le débat de ce soir a été prévu pour faire ressortir les points de vue et opinions des Conseillers jeunes sur ce sujet qui touche directement le dispositif dont ils sont acteurs. La décision finale reviendra aux élus municipaux et à l'administration de la Ville.

Eleanor BATILLIET, Conseillère jeune, Modératrice : Avant de clôturer la séance, avez-vous [Conseillers jeunes] des questions aux élus municipaux ?

Claire LAUNOIS, Conseillère jeune : Lorsque les élèves de l'Institution Sainte-Marie ont sport au stade à 8h30, les vestiaires ne sont pas ouverts. Les jeunes ne peuvent pas se changer en arrivant.

Gilles LE LAMER, Conseiller municipal délégué au sport : La question sera transmise et le problème résolu.

Eleanor BATILLIET, Conseillère jeune et Modératrice annonce la fin de la séance plénière.

Clôture de la séance à 20h50